



Communication avec mon avocat

Par **Charles**, le **16/06/2011** à **15:09**

Bonjour,rrnrnUn litige m'opposait aux 2 autres copropriétaires. Après des démarches judiciaires longues et pénibles ils ont accepté ma demande de construction et mon avocate devait rédiger le protocole décrivant notre accord. Subitement, sans aucune raison apparente (aucun conflit, aucune dette etc...) mon avocate ne réagit plus du tout. Elle n'accuse plus réception de mes mails, elle est "absente" à chaque fois que j'appelle et elle ne répond plus à mes mails. Je n'arrive même pas à connaître l'état d'avancement pour le cas où je souhaiterais confier le dossier à quelqu'un d'autre. Le 19 mai elle s'était engagée par mail à m'envoyer une ébauche de protocole qui n'est jamais arrivée. Le temps qui passe risque d'être fatal pour la réalisation de mon projet de construction (perte financière considérable) et je l'avais prévenue.rnQuel recours existe-t-il. rnrnMerci pour votre réponse

Par **mimi493**, le **16/06/2011** à **15:11**

se déplacer !!!